CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

EXCITO SAS · Formations, bilans de compétences et coaching professionnel · Version mise à jour le 1er octobre 2026

EXCITO SAS, SAS au capital de 8 000 € · RCS Paris 913 034 575 · 62 rue Greneta, 75002 Paris · marie@excito.fr · 06 44 11 52 67. Organisme de formation enregistré sous le n° 11 75 67 242 75 auprès du préfet de région Île-de-France (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État). Certifié **Qualiopi** (actions de formation et bilans de compétences, n° B06219, ICPF, valable jusqu'au 21/08/2029).

Article 1 · Définitions

Client : co-contractant d'EXCITO SAS, personne physique ou entreprise. **Consommateur** : Client personne physique agissant hors de son activité professionnelle.

Bénéficiaire : personne qui suit la prestation (salarié du Client entreprise, ou le Client lui-même s'il est une personne physique).

Prestations : formations, bilans de compétences, coaching professionnel et autres prestations (article 8). **Conditions particulières** : devis, convention, contrat de formation ou contrat d'accompagnement propres à chaque prestation. **Organisme tiers** : financeur autre que le Client (OPCO, France Travail, Caisse des Dépôts au titre du CPF, AGEFIPH…).

Article 2 · Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations d'EXCITO SAS. Toute commande vaut acceptation sans réserve ; elles prévalent sur les conditions d'achat du Client. Les conditions particulières signées prévalent sur les CGV en cas de contradiction.

Article 3 · Formations et bilans · Client personne physique

Inscription : après l'entretien préliminaire (programme, prérequis, questions), EXCITO SAS adresse un contrat de formation à retourner signé. Convocation 10 jours avant, facture au plus tard 5 jours avant, attestation de présence à l'issue.

Rétractation : 10 jours à compter de la signature du contrat, par lettre recommandée avec AR (article L6353-5 du Code du travail), sans préjudice de l'article 10.

Règlement : aucune somme n'est exigible avant la fin du délai de rétractation ; acompte de 30 % au plus, solde échelonné selon le déroulement de la prestation (L6353-6). Tout non-règlement par un organisme tiers rend le reste à charge exigible auprès du Client.

Article 4 · Financement CPF

L'inscription se fait exclusivement sur **MonCompteFormation**, dont les conditions générales s'appliquent en priorité (commande, annulation, report, abandon). La prestation débute au plus tôt **11 jours ouvrés** après la validation de la commande. Une **participation forfaitaire de 150 €** reste à la charge du titulaire depuis avril 2026, sauf exonération prévue par la réglementation.

Article 5 · Formations et bilans · Client entreprise

Inscription : EXCITO SAS adresse une convention de formation, à retourner signée avec le règlement intégral ; l'inscription n'est définitive qu'à leur réception. Remplacement d'un participant possible jusqu'à 8 jours avant le début. Une commande peut être refusée si une convention précédente n'a pas été réglée. Convocation 7 jours avant, attestation de présence à l'issue.

Règlement : factures payables à réception, sans escompte.

Article 6 · Formations et bilans · Dispositions communes

Convention : établie conformément aux articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail ; le Bénéficiaire suit la prestation dans un but professionnel.

Bilan de compétences : réalisé avec le consentement du Bénéficiaire, en trois phases et 24 heures au plus. La synthèse est remise au seul Bénéficiaire et n'est communiquée à un tiers, employeur compris, qu'avec son accord écrit.

Annulation : par écrit. Avant le début (et après le délai de rétractation), 30 % du prix restent acquis à titre d'indemnité forfaitaire ; toute prestation commencée est due en totalité, sauf force majeure. Les heures non réalisées du fait du Bénéficiaire sont dues à titre de dédommagement, facturé à part et non finançable par un organisme tiers. Pour le CPF, les règles de la plateforme s'appliquent.

Report par EXCITO : en cas d'indisponibilité de l'intervenant ou d'effectif insuffisant, la prestation est reportée ; à défaut d'accord sur une date, les sommes versées sont remboursées.

Organisme tiers : le Client demande la prise en charge avant le début et l'indique à la commande. Le reste à charge, ou l'intégralité du prix en l'absence d'accord au premier jour ou de paiement par le tiers, lui est facturé.

Article 7 · Coaching professionnel

Commande : devis signé « Bon pour accord », puis, après l'entretien préalable et la réunion tripartite, contrat d'accompagnement. Les objectifs, confidentiels, font l'objet d'un engagement tripartite séparé.

Règlement : 100 % à la signature du contrat, avant la première séance (pour le Consommateur, après le délai de rétractation sauf demande expresse, article 10).

Séances : en face à face, chez EXCITO ou un coach du réseau ; distanciel uniquement en cas d'incapacité à se déplacer. Hors Paris intra-muros, déplacements refacturés aux frais réels. Toute séance annulée moins de 48 h à l'avance est due.

Suspension et interruption : en cas d'arrêt de travail, l'accompagnement est suspendu et reprend au retour. Toute interruption définitive est notifiée par écrit et suivie d'une concertation sous un mois ; hors force majeure, le prix reste dû.

Confidentialité : le Client n'est informé que des dates, de la présence et de l'atteinte des objectifs, jamais du contenu des séances. Le coaching ne remplace pas un suivi médical ou thérapeutique.

Article 8 · Autres prestations

Les missions de conseil, ateliers de sensibilisation, conférences et interventions en entreprise sont régies par les présentes CGV et la proposition commerciale ou le devis signé, qui en fixe le contenu, les livrables, le calendrier et le prix. Sauf mention expresse dans la proposition, elles ne constituent pas des actions de formation au sens du Code du travail.

Règlement : 100 % du prix au plus tard 7 jours avant la date de la prestation, sauf échéancier prévu au devis.

Annulation ou report par le Client : par écrit. Moins de 7 jours avant la date prévue, la totalité du prix est due. Les frais déjà engagés (déplacements, supports, location de salle) restent à la charge du Client.

Livrables et confidentialité : après paiement intégral, le Client dispose d'un droit d'usage interne des livrables ; EXCITO SAS conserve la propriété de ses méthodes, outils et supports. Chaque partie garde confidentielles les informations reçues de l'autre.

Article 9 · Prix et paiement

Prix en euros hors taxes. Les formations et bilans de compétences sont exonérés de TVA (article 261-4-4° a du Code général des impôts) ; les autres prestations, notamment le coaching, sont soumises à la TVA au taux en vigueur. Frais de transport, hébergement et restauration non compris. Tout retard entraîne de plein droit des pénalités au taux de trois fois le taux d'intérêt légal et, pour le Client professionnel, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (L441-10 et D441-5 du Code de commerce).

Article 10 · Rétractation du Consommateur

Pour un contrat conclu à distance ou hors établissement, le Consommateur dispose de **14 jours** pour se rétracter sans motif (L221-18 du Code de la consommation), par écrit (recommandé ou courriel à marie@excito.fr) ; le délai le plus favorable s'applique. Remboursement sous 14 jours. S'il a demandé à commencer avant la fin du délai, les prestations réalisées restent dues (L221-25).

Article 11 · Exécution des prestations

Intervenants : EXCITO SAS peut confier tout ou partie d'une prestation à un coach ou formateur certifié de son réseau, lié par sa charte déontologique, et en reste responsable.

Force majeure : (article 1218 du Code civil) : obligations suspendues ; au-delà d'un mois, résiliation possible sans indemnité, seules les prestations réalisées étant dues.

Pratique : documents transmis par voie dématérialisée (démarche RSE). Locaux en rez-de-chaussée ; tout besoin d'adaptation est à signaler à la commande (référente handicap : Marie von Kantzow). Le Bénéficiaire d'une formation ou d'un bilan reçoit le règlement intérieur et s'engage à le respecter.

Propriété intellectuelle : supports réservés à l'usage personnel du Bénéficiaire ; toute reproduction non autorisée constitue une contrefaçon.

Responsabilité : obligation de moyens. EXCITO SAS ne répond ni des effets personnels des Bénéficiaires ni des dommages indirects ; sa responsabilité est limitée au prix payé pour la prestation concernée, sous réserve des dispositions impératives applicables au Consommateur.

Article 12 · Réclamations, médiation et litiges

Réclamations : par courriel (marie@excito.fr), courrier, téléphone ou via « Faire une réclamation » sur www.excito.fr. Accusé de réception sous 10 jours ouvrés, réponse écrite et argumentée sous 2 mois au plus.

Médiation : après réclamation préalable restée sans solution, le Consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation (L611-1 et s. du Code de la consommation) : **CM2C** (Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice), 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris · Tél. : 01 89 47 00 14 · litiges@cm2c.net · https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php.

Litiges : droit français. À défaut d'accord amiable, tribunal de commerce de Paris pour les Clients professionnels ; juridiction légalement compétente pour le Consommateur.

Article 13 · Données personnelles

EXCITO SAS, responsable de traitement, utilise les données de commande (identité, coordonnées) pour gérer la prestation : convocations, contrats, factures, financement, suivi. Elles ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées, aux coachs concernés, aux financeurs et prestataires techniques dans la limite de leur mission, et ne sont jamais vendues. Les éventuels transferts hors UE sont encadrés par les garanties du RGPD. Aucune donnée de santé n'est collectée ; le contenu des séances n'est jamais transmis au Client.

Conservation : 3 ans après le dernier contact sans contrat, 10 ans en cas de contrat. Droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition (y compris à la prospection) et de portabilité : marie@excito.fr ; réclamation possible auprès de la CNIL. Détails : **Politique de confidentialité** sur www.excito.fr.